



avec la collaboration de



Commune de GENAPPE

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- ECOLO
- MR-IC
- PS

Sur les quatre listes contactées, trois listes ont répondu au questionnaire .
La liste Cdh n'a pas accusé réception de notre questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora + Environnement Dyle :

Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

ECOLO :

Bien sûr nous avons la réserve naturelle du site de l'ancienne sucrerie de Genappe qui est un enjeu très important et nous soutiendrons Environnement Dyle au maximum de nos possibilités afin que la reconversion des bassins de décantation en réserve naturelle soit un succès.

Mais il n'y a pas que la réserve, notre commune possède des zones en Natura 2000.

Il est important pour nous de garder un maillage afin de permettre aux différentes espèces de pouvoir circuler et d'étendre leurs territoires. Nous savons que ce n'est pas tout de préserver une espèce si l'on ne préserve pas son habitat. La commune peut être un incitant à protéger et même à recréer de l'habitat pour notre faune.

Priorités de notre programme en matière de conservation de la nature :

- Dresser un état de santé de l'environnement à Genappe (bilan carbone, qualité des eaux, biodiversité, pollution diverses)
- Créer un observatoire permanent de l'environnement sur notre territoire, notamment en développant la cellule environnement et en associant des représentants du secteur (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, horeca, associations de protection de la nature, syndicat d'initiative, médecins, CCATM, citoyens....)
- Inventorier les zones d'intérêt naturel, biologique et paysager
- Mettre en place un statut de protection pour les zones sensibles
- Mettre en place un plan de gestion des ressources naturelles, avec tous les partenaires concernés
- Créer une charte des bonnes pratiques agricoles en partenariat avec les exploitants
- Adopter un calendrier de réduction de l'usage des pesticides, pour professionnels et particuliers
- Créer un comité d'accompagnement spécifique pour la filière agricole
- Restaurer les paysages et la biodiversité (haies, fossés, mares, forêts)
- Créer des itinéraires de promenade nature balisés pour la randonnée, avec aires de repos, points d'information, etc.
- Réaliser un inventaire des plantes invasives et procéder à leur destruction systématique
- Informer et associer la population des mesures prises
- sanctionner l'incinération de tout type de déchets à domicile et mettre fin à l'incinération des sapins de Noël !
- intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics passés par la commune
- Encourager toutes les initiatives visant la réduction des déchets voire leur valorisation, notamment par la création de composts de quartier
- Encourager et développer les jardins partagés bios dans chaque quartier de la commune et développer l'éducation au jardinage
- Sur les terrains agricoles appartenant à la commune ou au CPAS, favoriser
 - les exploitants les plus intensifs en main d'œuvre
 - les producteurs Bio
 - ceux qui s'engagent dans la production et la vente de produit à destination des marchés locaux et en particulier les produits de maraichage
 - ceux qui signent et s'engagent à respecter une charte communale du respect de l'environnement

- Interdire immédiatement l'utilisation par la commune de pesticide et herbicide par son personnel
- Transformer radicalement le service d'éco-conseiller en augmentant les moyens techniques et humains pour offrir aux professionnels et aux particuliers des moyens pour supprimer l'utilisation de pesticide. Cela peut se faire avec l'aide d'associations (amis de la terre, nature et progrès, ...)
- Informer les utilisateurs et les habitants (particulièrement les femmes enceintes et les enfants) de la dangerosité des pesticides.

MR :

Nous sommes conscients du rôle important que la Commune peut jouer en tant qu'exemple et moteur de changement.

« Genappe, ma commune nature » marque la volonté des autorités communales de mettre dans les priorités d'actions la conservation de notre environnement.

Nous soutiendrons le travail remarquable effectué par notre conseillère en environnement.

Dans ce cadre, nous misons beaucoup sur la formation continuée du personnel communal chargé de l'entretien de nos espaces verts et de leur gestion différenciée.

Nous veillerons également à la sensibilisation de la population et à l'information à travers le « Journal de Genappe » et le site communal et par l'organisation annuelle d'une quinzaine de l'environnement.

La commission « Chemins et sentiers » et la future commission « Agriculture » seront des lieux de réflexion et de travail. Elles seront aussi garantes de l'avancée des projets.

Le SSM et le PCDR, riches de leur participation citoyenne, révéleront les souhaits de nos habitants pour la conservation de la nature à Genappe.

PS :

Au cours de la prochaine législature, il est clair que la gestion de la réserve naturelle de la sucrerie constituera l'enjeu principal, en matière de protection de la nature. Elle doit devenir une zone d'accueil de la faune et de la flore mais également une zone de découverte pour les enfants des écoles, les touristes, les spécialistes. Ces deux aspects pour être conciliable doivent être bien pensés.

Question 2

Natagora + Environnement Dyle :

Etes-vous prêts à lancer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) sous la prochaine législature ? Si non : pour quelles raisons ?

ECOLO :

Oui.

Pas de PCDN à Genappe à l'heure actuelle.

MR :

La participation citoyenne sera une des priorités de notre mandat. En effet, le Contrat d'Avenir local élaboré lors de cette législature sera suivi d'un SSM et d'un PCDR -A21.

Ces outils permettront aux citoyens de s'exprimer au sein d'ateliers territoriaux organisés dans chaque village. Lors de ces ateliers et réunions citoyennes, il appartiendra aux habitants de se mobiliser et de s'exprimer par rapport à leur souhait d'entamer un PCDN à Genappe.

Si l'impulsion vient des habitants, la Commune sera prête à les soutenir à moyen terme... Il nous paraît peu réaliste, en terme de moyens humains, de multiplier les outils et les programmes (PCM, PCDR, SSM) en cours en même temps. L'expérience nous montre également que la participation citoyenne a ses limites.

PS :

Un PCDN répondrait à toutes ces questions, et qu'il est donc nécessaire.

Il permettra:

La **réalisation de projets** (mares dans les écoles, vergers, haies, mesures agro-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, le maintien et la gestion des réserves naturelles, les opérations "combles et clochers" et "bords de routes",...).

La **sensibilisation** continue de l'ensemble de la population.

Correspondent tout à fait à notre préoccupation reprise au point 1.

Question 3

Natagora + Environnement Dyle :

Etes-vous prêts à imposer des mesures spécifiques lors de la délivrance des permis d'urbanisme et d'urbanisation comme la plantation de haies indigènes, l'interdiction d'introduire des plantes exotiques invasives, le maintien ou la recréation sur la parcelle d'éléments propices au réseau écologique, l'interdiction d'utiliser des pesticides, ... ?

ECOLO :

Oui, nous soutenons toutes ces mesures. Nous pourrions également travailler avec les pépinières et les jardinerie afin de promouvoir les espèces indigènes.

MR :

Actuellement, des mesures sont déjà prises au cas par cas, lors de la délivrance de permis.

De façon ponctuelle, des conseils et des conditions plus strictes accompagnent leur délivrance.

La plantation de haies indigènes, le maintien d'éléments naturels sont pris en compte. Une circulaire de la Région wallonne concernant les plantations est remise aux demandeurs afin de les sensibiliser.

Nous envisageons d'élargir le règlement de police administrative pour y inclure des règles environnementales plus contraignantes.

Celles-ci permettront de sanctionner, ce qui ne peut se faire aujourd'hui.

En ce qui concerne les plantes exotiques invasives et l'utilisation de pesticides chez les particuliers, la législation devrait aussi évoluer au niveau européen, fédéral et régional afin d'en réglementer le commerce notamment.

Pratiquement, le contrôle de l'usage de pesticide par des personnes privées nous semble irréalisable.

Pour les agriculteurs, l'utilisation de produits phytosanitaires sera soumise dès 2015 à l'octroi d'une licence lié à un certificat de connaissances.

Nous pensons que des règlements communaux trop stricts amènent des dérives et il nous paraît plus utile de conscientiser et de sensibiliser que de réglementer à outrance.

PS :

Oui, notre programme prévoit notamment :

La plantation systématique d'arbres le long des voiries et leur exploitation comme bois de chauffage.

La remise en exploitation des sources et fontaines naturelles, avec analyse et contrôles de qualité réguliers ainsi qu'étiquetage adéquat, et l'encouragement de l'exploitation domestique de cette eau.

Question 4

Natagora + Environnement Dyle :

Etes-vous prêts à mettre en œuvre les moyens permettant de contrôler le respect des conditions de la mise en œuvre des permis d'urbanisme et d'environnement après leur délivrance et lors de leur renouvellement. Par exemple, le suivi des prescriptions concernant les plantations, les rejets autorisés, ... ?

ECOLO :

Nous pensons qu'il est indispensable de faire le suivi du respect des prescriptions lors de la création de lotissements comme lors de la construction de logements.
Et par la suite la sensibilisation lors des aménagements via l'éco conseiller et pourquoi pas en collaboration avec les associations horticoles.

MR :

Les contrôles ne sont pas faciles à mettre en place et demandent des moyens humains importants. Il faudra recruter du personnel communal exclusivement pour cette mission.

Sans subsides spécifiques, cela nous paraît difficile actuellement.

PS :

Oui, il existe un agent chargé du contrôle au sein de l'administration communal, son rôle doit être encouragé.

Question 5

Natagora + Environnement Dyle :

De nombreuses habitations rejettent encore leurs eaux usées dans les cours d'eau, même en zones égouttées. Comment comptez-vous améliorer cette situation ?

ECOLO :

Pour Ecolo Genappe, il y a urgence en la matière. Ces travaux importants demandent une planification. Nous voulons travailler avec tous les acteurs concernés (la commune, la région, les citoyens concernés, l'IECBW). L'assainissement des eaux usées est un projet urgent, n'oublions pas que la Belgique risque une amende européenne.

MR :

Des investissements annuels importants sont attribués à la mise en place d'égouttages secondaires au fur et à mesure que l'IBW développe son réseau primaire.

Un travail de collaboration est prévu entre les partenaires concernés : la Commune, l'IBW, le Contrat de rivière.

Nous sommes conscients de l'importance de ce problème, mais les contrôles ne sont pas faciles à effectuer et demandent des moyens importants.

Il s'agit d'être pragmatique, d'établir un programme de contrôle et des bases légales pour sanctionner.

PS :

Le respect des habitants envers les espaces publics passe par l'exemple.

Les Socialistes appliqueront une **tolérance zéro en matière d'incivilités**.

Question 6

Natagora + Environnement Dyle :

Etes-vous prêts à aménager des prés fleuris et planter des espèces indigènes, mellifères et vivaces, des vergers conservatoires (par ailleurs moins exigeants en entretien) dans les parterres communaux ?

ECOLO :

Il est bien entendu que la gestion différenciée des espaces verts est une solution idéale pour la commune.

En effet, cela permet d'avoir nettement moins d'entretien et un gain de temps pour les ouvriers communaux.

L'argent gagné peut être remis dans des techniques de désherbage mécanique, thermique ou autre.

Cela permet également de garder les espèces indigènes d'insectes et c'est un coup de pouce aux abeilles bien mal menées.

MR :

Nous en avons déjà un et l'inscription de Genappe dans le plan MAYA prouve notre volonté de favoriser le maintien de la biodiversité au sein des espaces publics communaux.

Le changement se fera progressivement en parallèle avec la formation du personnel et l'évolution des mentalités par rapport à la vision d'un espace public adéquat.

PS :

Oui.

Question 7**Natagora + Environnement Dyle :****Etes-vous prêts à bannir totalement les herbicides pour l'entretien des espaces publics (cimetières et terrains de sport inclus), sachant que d'autres méthodes existent ?**

ECOLO :

Nous sommes prêts à ne plus utiliser d'herbicide sur les sites communaux et à utiliser d'autres techniques.

MR :

Suivant de près l'évolution de la réglementation européenne et belge en la matière, nous souhaitons limiter au maximum l'utilisation d'herbicides et avons la volonté de les bannir complètement à terme.

Malheureusement, actuellement, les méthodes alternatives se révèlent trop peu efficaces sur des territoires aussi étendus que les nôtres et sur certaines espèces de plantes.

La mise en œuvre de ces méthodes exige des connaissances appropriées, des investissements importants et des moyens humains supplémentaires.

Nous comptons sur l'évolution des techniques alternatives, sur la formation continuée de notre personnel et sur le changement des mentalités pour arriver d'ici à 2015 à bannir, l'usage d'herbicides chimiques.

PS :

Oui

Question 8**Natagora + Environnement Dyle :****Etes-vous prêts à former le personnel des services travaux et de l'urbanisme à intégrer (encore plus) le souci du respect de la biodiversité dans leur travail ?**

ECOLO :

Il est important d'associer le personnel communal à ces changements de comportement. Les démarches en faveur de la protection de notre environnement doivent être intégrées par tous afin qu'elles soient pratiquées au quotidien et qu'elles soient pérennes.

MR :

Nous mettrons la priorité dans la formation continuée du personnel communal, service travaux et entretien des espaces verts, pour qu'ils acquièrent les connaissances suffisantes et nécessaires à une gestion raisonnée de nos espaces verts.

Encadrés par notre conseillère en environnement, ils feront partie de la cellule « cadre de vie » et seront conscientisés en permanence à la biodiversité.

Dans cet esprit, nous souhaitons donner du sens au travail de notre personnel communal, les responsabiliser et les conscientiser.

PS :

Oui, comme pour tous les secteurs de la gestion communale, nous prévoyons la possibilité pour les agents communaux et para-communaux (CPAS) de suivre des formations sur l'évolution de leurs secteurs d'activités.